



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - RÈGLES DE CONDUITE

ASSIDUITÉ / PONCTUALITÉ

- Assurer la présence quotidienne de leur enfant à l'école afin d'assurer leur succès scolaire.
- Éviter les retards afin de ne pas nuire au bon déroulement de la vie scolaire.

ABSENCES

- Téléphoner à l'école au 613-521-3815 **le plus tôt possible** afin de justifier l'absence de leur enfant.
- Faire une demande par écrit à la direction de l'école pour toute absence prolongée de leur enfant (vacances...).

RETARDS

- Accompagner leur enfant au bureau **afin de justifier le retard et de signer le registre. L'enfant se dirige en classe** avec un billet de retard.

DÉPARTS

- Écrire une note dans l'agenda scolaire de leur enfant afin de prévenir le titulaire du départ pendant les heures de classe ou, en cas d'oubli, communiquer par téléphone ou courriel, avec la secrétaire de l'école. **L'élève ne sera appelé en classe que lorsque le parent se sera présenté à l'école afin d'éviter au maximum la perte de temps d'apprentissage.**
- Comprendre qu'aucun élève ne sera appelé durant les récréations ou en fin de journée. Qu'ils devront se rendre au bureau afin de signer le registre et d'attendre la fin de la récréation pour que leur enfant soit appelé et arrive au bureau.

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

- **Se présenter au bureau lors de chaque visite à l'école. En effet, chaque visiteur (incluant les parents), doit se présenter au bureau** avant de pouvoir circuler dans l'école. Chaque visiteur/bénévole/suppléant doit circuler avec un laissez-passez les identifiant afin que les enfants et le personnel puisse comprendre, en un coup d'œil, la raison de leur présence.
- Respecter le fait qu'il est défendu de se rendre dans la cour d'école.

MALADIES / BLESSURES / ALIMENTATION / ALLERGIES / MÉDICAMENTS

MALADIES

- Il est essentiel que votre enfant soit bien portant et en mesure de suivre toutes les activités au programme, tant pour les périodes de travail que pour les récréations à l'extérieur.
- Si votre enfant fait de la fièvre, nous communiquerons avec vous afin que vous puissiez venir le chercher. Dans une telle situation, votre enfant ne pourra revenir à l'école que 24hrs après la disparition complète de la fièvre.





- Dans le cas de maladies contagieuses, vous devez consulter un professionnel de la santé dans les plus brefs délais et le retour de votre enfant à l'école ne pourra se faire que selon la recommandation médicale et/ou les recommandations de Santé Ontario. Nous vous demandons de communiquer avec nous le plus rapidement possible afin que nous puissions faire les suivis qui s'imposent.

BLESSURES

L'école dispose d'un personnel certifié pour administrer les premiers soins en cas d'accident. Dans les cas où un enfant doit être renvoyé à la maison ou à l'hôpital, l'école avise un parent le plus tôt possible et appelle l'ambulance si la situation/la blessure l'impose.

ALIMENTATION

Collation :

Les élèves peuvent prendre une collation avant les récréations du matin et de l'après-midi. Les collations doivent être saines et nutritives : craquelins, fromage, yogourt, fruits et légumes.

Dîner :

Les élèves ont le privilège de dîner à l'école. Afin que tout se déroule adéquatement, il faut :

- prévoir un repas équilibré, dans une boîte à dîner identifiée au nom de l'enfant et y insérer un « sac de glace (ice pack) » afin d'assurer la fraîcheur nécessaire pour conserver les aliments jusqu'à l'heure du dîner;
- que les élèves coopèrent et respectent les surveillants du dîner;
- que les parents et élèves prennent en considération que nous sommes une éco-école et cherchons toujours à diminuer les déchets à l'école.
- Que les élèves contribuent à notre engagement d'éco-citoyens en recyclant et en compostant adéquatement.

Repas chauds, Pizza, Programme de lait

À l'école Roger-Saint-Denis, nous offrons aux parents et élèves l'accès à un traiteur pour des repas chauds, nous servons la pizza une journée semaine et nous offrons aussi un programme de lait. Ces différents programmes sont totalement facultatifs et ne vous sont offerts que pour vous faciliter la vie et pour nous servir d'activités de collecte de fonds. Vous recevrez graduellement la documentation à cet effet.

Gâteries pour anniversaire

En raison des multiples allergies alimentaires et afin d'éviter de créer des différences entre nos élèves, nous demandons aux parents de n'envoyer aucune gâterie pour l'anniversaire de leur enfant.

ALLERGIES

- L'anaphylaxie est une réaction allergique aux aliments, aux piqûres d'insectes, aux médicaments susceptible d'entraîner la mort et qui peut se manifester de façon soudaine et sans signe précurseur.





- Une approche concertée de la part des parents, du personnel de l'école et des autres intervenants et intervenantes peut aider à bien contrôler les risques.
- **Afin de prévenir des situations difficiles qui pourraient même être fatales pour certains de nos élèves, nous vous avisons que les produits contenant des arachides et des substances dérivées sont interdits dans notre école.** Si votre enfant est atteint d'une allergie mortelle, assurez-vous de communiquer le plus rapidement possible cette information à l'équipe-école.
- C'est pour cette même raison, qu'aucun partage de nourriture entre les élèves ne sera permis.
- **Les enfants ayant des allergies mortelles doivent porter leur Épipen sur eux en tout temps.**

MÉDICAMENTS

- Le personnel administre des **médicaments prescrits par un médecin seulement.**
- Les médicaments sont fournis à l'école dans un contenant approprié qui porte une étiquette indiquant clairement le nom de l'enfant, le nom de médicament et la posologie.
- **Les parents, tuteurs ou tutrices ont donné leur autorisation écrite en complétant le formulaire approprié par lequel il dégage le Conseil de toute responsabilité pour l'administration des médicaments.**
- Veuillez-vous adresser au secrétariat pour obtenir et compléter ledit formulaire.

TRANSPORT SCOLAIRE / DÉBARCADÈRE

TRANSPORT SCOLAIRE

Il est important de comprendre que **le transport scolaire est un privilège** que le C.E.C.C.E. est fier de pouvoir offrir à tous ses élèves. Pour s'en prévaloir, les élèves doivent faire preuve d'une **conduite irréprochable durant tout le parcours.**

Attentes comportementales dans l'autobus :

- Je reste assis en tout temps.
- Je chuchote.
- Je fais le trajet sans boire ni manger.
- Je suis respectueux dans mes paroles et mes gestes envers les autres élèves, les brigadiers et le conducteur.
- Je respecte l'heure et le lieu d'embarquement fournit par le Consortium de transport.
- Je sais que je n'ai accès qu'à mon autobus/taxi, que je ne peux prendre l'autobus d'un de mes amis pour me rendre chez lui/elle.

Je comprends que des manquements répétés peuvent entraîner une sanction allant jusqu'à la suspension du transport scolaire.

En cas d'intempéries et ou d'annulation de transport :

- **Communiquez avec le Consortium de transport pour obtenir les informations les plus à jour concernant les annulations de transport (613) 746-3654.**





- Il est important de noter que si le transport scolaire est annulé le matin, il l'est automatiquement en après-midi. **Ainsi, le parent qui reconduit son enfant le matin lors d'intempéries doit s'assurer de le reprendre à l'école dès la fin des classes, soit à 14h35.**

Brigade scolaire

Nos brigadiers et brigadières scolaires rendent un service inestimable dont ils s'acquittent avec fierté et assiduité. Il est important que tous les élèves coopèrent avec ces derniers afin de leur faciliter la tâche et, surtout, pour assurer un environnement sécuritaire en tout temps dans nos autobus scolaires.

DÉBARCADÈRE — AIRE RÉSERVÉE AUX TAXIS ET AUX AUTOBUS SCOLAIRES

De 7h30 à 8h30 et de 14h00 à 15h00, il est strictement interdit de stationner dans le débarcadère des autobus. Pour la sécurité de vos enfants, nous vous demandons de bien vouloir stationner votre voiture dans la rue ou dans le stationnement. Votre collaboration est grandement appréciée.

TENUE VESTIMENTAIRE / VÊTEMENTS D'ÉDUCATION PHYSIQUE / EFFÊTS PERSONNELS

TENUE VESTIMENTAIRE

Les élèves doivent :

- être vêtus proprement et avec des vêtements n'ayant aucun message de violence ou de vulgarité;
- avoir le dos et le ventre couverts;
- porter des bermudas, des jupes, des shorts et des robes dont la longueur dépasse le bout des doigts lorsque le bras est allongé le long du corps;
- porter des chandails à manches courtes/longues ou des camisoles dont les bretelles sont plus de 1 pouce (Interdit : camisoles à bretelles spaghetti, les «tank top» et les camisoles «muscle shirt»);
- porter des sandales sécuritaires permettant d'éviter les blessures lors des récréations extérieures. **L'école ne sera pas tenue responsable des blessures entraînés par le port de sandales moins adéquates;**
- comprendre que la direction se réserve le droit d'interdire certains vêtements et modes;
- avoir deux paires de chaussures : une paire pour l'intérieur à semelles non-marquantes et une paire pour l'extérieur.

VÊTEMENTS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Le costume d'éducation physique est obligatoire pour tous les élèves, de la 1^{re} à la 6^e année et comprend :

- un pantalon court;
- un chandail à manches courtes;
- des chaussures d'entraînement (**semelles non marquantes**).
 - **On demande aux parents et aux élèves de voir à ce que leur costume d'éducation physique soit lavé régulièrement (p.ex. à chaque vendredi).** De plus, les cours d'éducation physique inscrits à l'horaire sont obligatoires. Un rhume ou une grippe permettant à l'enfant





de venir à l'école ne peut servir d'excuse pour être exempté d'un cours d'éducation physique. Seul un billet médical explicite pourra être pris en compte.

EFFETS PERSONNELS

- Les parents doivent identifier clairement les effets personnels de leurs enfants. Tous les articles retrouvés sont gardés pendant un mois et, si non réclamés, donnés à des organismes de charité.
- Pendant les heures d'école, les jeux et jouets provenant de la maison sont strictement interdits. De plus, l'utilisation des téléphones cellulaires, des baladeurs MP3 et tout autre appareil électroniques n'est pas permise à l'école à moins de circonstances exceptionnelles. L'école n'est pas responsable si ces objets sont perdus ou volés.

COTISATIONS / ACTIVITÉS SCOLAIRES / MATÉRIEL SCOLAIRE

COTISATIONS

Le coût de la cotisation scolaire est de 40\$ par enfant. Ce montant est utilisé de la façon suivante :

- Coût pour les activités d'école 10,00\$
- Coût pour les sorties éducatives de classe 30,00\$

SORTIES ET ACTIVITÉS SCOLAIRES

Pour chaque sortie et activité scolaire :

- les parents acceptent la sortie en ligne en se rendant sur le **Portail de parents** dans la section **Magasin en ligne**. Même pour les activités pour lesquelles aucun montant n'est à déboursier, il faut compléter la transaction en se rendant jusqu'à la facturation sinon la transaction ne sera pas complète.
- les parents doivent payer avec une carte de crédit ou une carte prépayée. Veuillez communiquer avec nous pour obtenir de plus amples renseignements.
- les parents pourront approuver la sortie/activité jusqu'à 48 heures avant la sortie/activité. Après ce moment, il ne sera plus possible d'accepter la sortie/activité. Aucune permission par téléphone ne sera acceptée.

MATÉRIEL SCOLAIRE

L'école met à la disposition des élèves les fournitures scolaire, les livres et les outils d'apprentissage. L'élève a la responsabilité d'en prendre soin et est responsable de tout matériel perdu ou endommagé pour cause de négligence. Selon la directive administrative : « ADM-38 Déboursés scolaire », l'école fournira donc la trousse de fournitures scolaires de départ pour tous les élèves (crayons, gomme à effacer, colle, cahier, duo-tang, etc.). Lorsque l'élève aura épuisé cette trousse, les parents devront faire l'achat des fournitures manquantes.





Une liste d'articles à acheter vous sera envoyée avec le dernier bulletin scolaire de votre enfant. Veuillez-vous assurer de lui acheter tous ces articles avant son retour à l'école l'année suivante.

COMMUNICATION / DEVOIRS ET LEÇONS / ÉVALUATION DU RENDEMENT DE L'ÉLÈVE / PARENTS PARTENAIRES EN ÉDUCATION/ CONSEIL D'ÉCOLE

COMMUNICATION

Une bonne communication entre le foyer et l'école est une de nos priorités. Nous souhaitons bien vous informer sur la vie scolaire de votre enfant. Conséquemment, toutes informations pertinentes venant du bureau administratif vous seront acheminées ordinairement par voie électronique ou par l'entremise de votre enfant. Il est important de noter que tous les communiqués, calendriers mensuels et autres informations importantes seront placés sur le site Internet de l'école <http://roger-saint-denis.ecolecatholique.ca>.

Voie de communication

Lorsque vous êtes préoccupés au sujet de votre enfant **la première personne à contacter est l'enseignant titulaire** de votre enfant. Ce dernier est le mieux placé pour répondre à votre inquiétude ou pour vous diriger vers la personne qui sera en mesure de le faire. Vous pouvez communiquer avec ce dernier par l'intermédiaire de l'agenda, du courriel ou par téléphone.

Vivre en français

Le choix d'une école de langue française apporte de beaux avantages pour l'avenir de votre enfant. Afin de maximiser son temps d'exposition à cette langue, nous devons, ensemble, l'encourager à communiquer en français en tout temps sur la propriété de l'école, lors des sorties/activités scolaires et dans les différents moyens de transport.

Les communications écrites de la part du personnel de l'école se feront en français en tout temps.

Par contre, si vous éprouvez de la difficulté à comprendre un message, il vous sera toujours possible de communiquer avec un membre de l'équipe école qui se fera un plaisir de vous traduire le message oralement.

DEVOIRS ET LEÇONS

Selon la directive administrative « **PED-21 Devoirs et travaux à faire à la maison** », lorsqu'il y a des devoirs, la durée maximale quotidienne consacrée aux devoirs et aux travaux devrait correspondre à 10 minutes pour chaque année scolaire. À cela, s'ajoute la lecture qui doit être faite sur une base régulière puisqu'elle est un gage de réussite scolaire.

| Niveau | Temps devoirs | Temps de lecture |
|--------------------------|---------------|------------------|
| En 1 ^{re} année | 10 minutes | 10 minutes |
| En 2 ^e année | 20 minutes | 10 minutes |





| | | |
|-------------------------|------------|------------|
| En 3 ^e année | 30 minutes | 10 minutes |
| En 4 ^e année | 40 minutes | 15 minutes |
| En 5 ^e année | 50 minutes | 15 minutes |
| En 6 ^e année | 60 minutes | 15 minutes |

Selon l'âge de l'élève, cette lecture libre ou assignée par l'enseignant(e) peut être avec ou sans questions de compréhension.

S.O.S. devoirs

Si vous avez accès à l'Internet de la maison, votre enfant pourra recevoir de l'aide en ligne pour des questions relatives aux devoirs et à ses études en français, en mathématiques et en sciences. Il pourra également obtenir des réponses à ses questions par téléphone grâce au programme S.O.S. devoirs. Ce service est gratuit pour les élèves de la 1^{re} à la 12^e année.

Par Internet : www.sosdevoirs.org ou par téléphone au 1-866-627-0609.

Club de devoirs

Du lundi au jeudi, après l'école, soit de 14h35 à 16h00, certains membres du personnel de l'école s'alternent pour offrir de l'appui aux devoirs aux élèves qui en ont besoin. Veuillez communiquer avec le secrétariat de l'école pour obtenir plus de détails concernant les coûts et la disponibilité de ce service.

ÉVALUATION DU RENDEMENT DE L'ÉLÈVE

Encore cette année, il y aura un bulletin de progrès scolaire (B.P.S.) ainsi que deux bulletins scolaires préparés par les enseignants de votre (vos) enfant(s). Vous recevrez le B.P.S. au mois de novembre, le premier bulletin de votre enfant au mois de février et un dernier au mois de juin. Les dates pour les rencontres de parents vous seront transmises par le communiqué hebdomadaire et seront aussi disponibles dans le calendrier sur le site Internet de l'école.

PARENTS PARTENAIRES EN ÉDUCATION (P.P.E.)

Le Conseil scolaire et l'école Roger-Saint-Denis reconnaissent le droit des parents d'assumer leur pleine responsabilité à l'égard de l'éducation de leur enfant en y participant de manière significative. Il est possible de le faire :

- en faisant la promotion de la langue française au quotidien (télévision, conversation, activité en français...);
- en aidant avec les devoirs;
- en communiquant régulièrement avec les enseignants;
- en manifestant une attitude positive à l'égard de l'apprentissage et des membres de l'équipe école;
- en encourageant et en valorisant leur enfant.

CONSEIL D'ÉCOLE





Le Conseil d'école est un comité consultatif composé de la direction de l'école, de membres élus (parents, personnel enseignant et non enseignant) et de personnes nommées (membres de la communauté). Son rôle est d'établir de solides partenariats entre l'école et la communauté scolaire. Le conseil d'école doit être formé dès le début de l'année scolaire. **Nous avons besoin de vous, n'hésitez pas à vous joindre à nous :o)**

MATIS
MATHEMATIQUES ARTS TECHNOLOGIES INGÉNIERIE SCIENCES